

CONSTITUTION DES NOUVELLES HEBRIDES

QUESTIONNAIRE

A.L'ETAT

1.L'Etat est-il unitaire ?

C'est-à-dire un Gouvernement et une Assemblée

2.L'Etat est-il fédéral ?

C'est-à-dire plusieurs Gouvernements et plusieurs Assemblées locales et un Gouvernement et une Assemblée qui coiffent le tout.

3.Si l'Etat est fédéral quels pouvoirs seront dévolus au Gouvernement Central?

Par exemple :

- (a) La défense
- (b) Les affaires étrangères
- (c) La sécurité intérieure (police)
- (d) Monnaie et change
- (e) Imposition fédérale

4. Peut être est-il meilleur de commencer avec un Gouvernement Central puissant qui donne à l'Assemblée le pouvoir de créer des Gouvernements et Assemblées locaux (provinciaux)

5. Y-a-t-il d'autres possibilités ?

B.LE CHEF DE L'ETAT

1. Comment est-il choisi ?

- (a) Directement au suffrage universel
- (b) Par l'Assemblée
- (c) Par une autre méthode

2. Quelle est la durée de son mandat ?

Dans les autres pays le terme varie entre 1 et 7 ans

3. Peut-il être réélu ?

Ou ne peut-il comme dans d'autres pays ne pas solliciter plus de 2 mandats?

4. Quelles sont les fonctions du Chef de l'Etat?

- (a) Honorifique seulement
- (b) Honorifique mais avec des pouvoirs déterminés pour agir en cas de crise constitutionnelle par exemple quand le Gouvernement tombe et qu'il y a des difficultés pour en former un autre.
- (c) Chef de l'Executif mais capable seulement d'agir en tant que conseil.
- (d) Chef de l'Executif sans Premier Ministre et en ayant les pouvoirs gouvernementaux
- (e) Toute autre possibilité

5. Le Chef de l'Etat est-il amovible. Dans l'affirmative, comment ?

CONSTITUTION DES NOUVELLES HEBRIDES

QUESTIONNAIRE

A. L'ETAT

1. L'Etat est-il unitaire ?

C'est-à-dire un Gouvernement et une Assemblée

2. L'Etat est-il fédéral ?

C'est-à-dire plusieurs Gouvernements et plusieurs Assemblées locales et un Gouvernement et une Assemblée qui coiffent le tout.

3. Si l'Etat est fédéral quels pouvoirs seront dévolus au Gouvernement Central?

Par exemple :

- (a) La défense
- (b) Les affaires étrangères
- (c) La sécurité intérieure (police)
- (d) Monnaie et change
- (e) Imposition fédérale

4. Peut être est-il meilleur de commencer avec un Gouvernement Central puissant qui donne à l'Assemblée le pouvoir de créer des Gouvernements et Assemblées locaux (provinciaux)

5. Y-a-t-il d'autres possibilités ?

B. LE CHEF DE L'ETAT

1. Comment est-il choisi ?

- (a) Directement au suffrage universel
- (b) Par l'Assemblée
- (c) Par une autre méthode

2. Quelle est la durée de son mandat ?

Dans les autres pays le terme varie entre 1 et 7 ans

3. Peut-il être réélu ?

Ou ne peut-il comme dans d'autres pays ne pas solliciter plus de 2 mandats?

4. Quelles sont les fonctions du Chef de l'Etat?

- (a) Honorifique seulement
- (b) Honorifique mais avec des pouvoirs déterminés pour agir en cas de crise constitutionnelle par exemple quand le Gouvernement tombe et qu'il y a des difficultés pour en former un autre.
- (c) Chef de l'Executif mais capable seulement d'agir en tant que conseil.
- (d) Chef de l'Executif sans Premier Ministre et en ayant les pouvoirs gouvernementaux
- (e) Toute autre possibilité

5. Le Chef de l'Etat est-il amovible. Dans l'affirmative, comment ?

- (a) Par un vote spécial de l'Assemblée ou un tribunal spécialement désigné.
- (b) Par d'autres solutions

6. Qui est compétent pour agir en cas de vacances du Chef de l'Etat ?

C. L'EXECUTIF

1. Comment le Gouvernement est-il formé ?

Est-il

(a) Formé par le parti majoritaire ou la coalition majoritaire mais pouvant être renversé par un vote de confiance du corps législatif. (Motion de censure)

(b) Formé par le Président et sous la responsabilité du peuple seulement. Cela n'est pas un Gouvernement parlementaire dans ce cas.

(c) Elu par l'Assemblée soit directement soit sur la base d'une représentation proportionnelle avec un nombre fixé de membres pour chaque région ou district.

(d) Fondé selon une autre procédure

2. Y-a-t-il une limite du nombre de Ministres ?

3. Dans le cas où le Président n'a pas les pleins pouvoirs en ce qui concerne l'Executif comment est nommé le Premier Ministre ?

(a) Par le Président en tant que Chef (leader) du parti majoritaire ou de la coalition majoritaire de l'Assemblée

(b) Par election de l'Assemblée

(c) Par un vote des membres du cabinet executif dont les membres eux-mêmes sont élus par l'Assemblée

(d) Toute autre possibilité

4. Est-ce que le cabinet executif est collectivement responsable?

(a) Devant le parlement ou ses membres

(b) Sont-ils libres de faire entendre leurs divergences sur les points où ils ne sont pas d'accord

(c) Autres possibilités

D. CORPS LEGISLATIF CENTRAL

1.(a) Le corps législatif est-il élu directement par le peuple ?

(b) Par tout autre moyen

2. (a) Si nous sommes en présence d'un système fédéral est-ce que le corps législatif central est composé de membres des parlements locaux élus par leurs pairs ?

(b) Membres élus par d'autres moyens

3. Y-a-t-il un nombre limité de membres nommés avec des compétences spéciales ?

4. Combien de membres y-a-t-il ?

5. Est-ce que chaque district a un nombre de membres basé sur la taille de sa population ?

6. Est-ce que les membres sont élus sur la base d'un nombre donné pour chaque district sans tenir compte de la taille de la population ?

7. Les membres sont-ils élus sur une base majoritaire ou proportionnelle?

8. Toute autre base de référence

9. Quelle est la durée du mandat parlementaire ?

Dans la plupart des pays la durée d'une législature varie entre 2 et 5 ans. Dans certains pays le parlement est continu mais renouvelable par tiers à intervalles réguliers.

E. LE JUDICIAIRE

1. Y a-t-il des tribunaux de districts (régionaux) avec appel à une cour suprême centrale

2. Y a-t-il alternativement des juges des cours centrales qui vont par roulement dans les districts

3. Peut-on envisager des tribunaux coutumiers

4. Tout autre système de tribunaux

5. Quelles sont les garanties pour les juges des Tribunaux Supérieurs

(a) Sont-ils seulement amovibles par un vote spécial du corps législatif

(b) Ou amovibles par le Chef de l'Etat sur avis d'un tribunal spécial et seulement pour des motifs d'ordre spécifiquement constitutionnels.

(c) Toute autre forme de garantie

F. AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION

1. Tous les amendements sont-ils faits selon la même procédure ?

2. Certains articles peuvent-ils être plus difficiles à amender que d'autres ?

3. Est-ce que les amendements sont faits par vote spécial de l'Assemblée ou par référendum ou quelques uns par vote et d'autres par référendum ou par les deux,

4. Toute autre méthode d'amendement

G. LES DROITS FONDAMENTAUX

1. Les libertés de base suivantes sont ordinairement protégées

Le droit à

(a) la vie

(b) la liberté individuelle

(c) la protection contre l'esclavage et le travail forcé

(d) la protection de la vie privée et de la propriété

(e) la protection contre les traitements inhumains

(f) la protection de la Loi

(g) la liberté de conscience

(h) la liberté d'expression

(i) la liberté de réunion et d'association

(j) la liberté d'aller et venir

(k) la protection contre la discrimination sexuelle, sociale, religieuse etc...

2. Y-a-t-il dans des matières déterminées une protection spécifique inférieure à celles des droits fondamentaux ?

Par exemple :

(a) la presse et la radio reçoivent-ils un traitement spécial?

(b) les partis politiques sont-ils spécialement protégés ?

(c) les syndicats sont-ils protégés ?

(d) les religions reçoivent-elles une protection spéciale

3. Quels autres droits sont protégés ?

4. Mises à part certaines restrictions normales justifiées dans une société démocratique (par exemple emprisonnement pour crime, y-a-t-il des restrictions spéciales apportées aux droits?

5. Par qui et dans quelles circonstances l'état d'urgence peut être déclenché et des droits fondamentaux suspendus?

6. Quels sont les droits fondamentaux protégés même en cas de suspension pour état d'urgence?

7. Comment sont protégés les droits de minorité?

H. LA NATIONALITE

1. Comment la nationalité est acquise automatiquement

(a) Par naissance aux Nouvelles - Hébrides

(b) Par descendance

(c) Par les deux

(d) Par toute autre voie

2. L'acquisition de la nationalité par demande est-elle prévue par la constitution?

3. L'acquisition de la nationalité est acquise par mariage avec des citoyens Neo-Hébridais ou faut-il en faire la demande pour qu'elle soit octroyée?

4. Peut-on octroyer de droits préférentiels pour demander la nationalité aux citoyens de n'importe quel pays?

5. La double nationalité est-elle reconnue?

I. LES FINANCES

1. Est-ce qu'un corps législatif spécial constitutionnel contrôle les dépenses gouvernementales ou est-ce que l'Assemblée en est chargée?

2. Le commissaire aux comptes a-t-il une protection spéciale?

J. LES TERRES

1. Est-ce des dispositions constitutionnelles de la possession des terres?

2. Est-ce que les minerais et richesses sous terrains et sous marine appartiennent à l'Etat?

K. LES LOIS

1. Est-ce que les nouvelles lois proposées sont publiées avant d'être soumises au vote de l'Assemblée?

2. Est-ce que certaines lois qui changent la constitution exigent un vote spécial?

Par exemple:

(a) Lois avec effet rétroactif

(b) Lois imposant de nouvelles taxes

1. Est-ce que certaines lois ne peuvent être proposées à l'Assemblée que par un Ministre? Par exemple: Lois exigeant une dépense pour le Gouvernement?

2. Quelles Lois écrites sont observées après l'Indépendance? Par exemple: Les règlements conjoints.

3. Les droits coutumiers reçoivent-ils une protection constitutionnelle?

4. Quelles autres dispositions sont arrêtées au sujet des Lois?

L. COMMISSION ELECTORALE

1. Est-ce qu'une Commission électorale établit les circonscriptions électorales et supervise les élections?

2. Quelles autres fonctions lui sont attribuées?

3. Comment sont choisis ses membres?

4. Quelle est la durée de leur mandat?

5. Sont-ils indépendants du Gouvernement?

M. TRIBUNAL DES TRAITEMENTS

1. Est-ce à un Tribunal des Traitements indépendant qui fixe

(a) les Traitements ministériels

(b) les Traitements des membres de l'Assemblée

2. Fixe-t-il les traitements de membres d'autres corps constitutionnels.

N. POLICE/SERVICE DE MANTEN DE L'ORDRE

1. Est-ce que le Commandant de Police est protégé comme les juges contre un renvoi injustifié?

2. Est-ce que la police ou n'importe quel autre service du même ordre possède une commission spéciale pour le recrutement et la discipline?

3. La constitution prévoit-elle des dispositions pour créer de nouveaux services de maintien de l'ordre.

O. LE MEDIATEUR

1. Existe-t-il une personne speciale ou un corps independant du Gouvernement pour recevoir et etudier les doleances vis -a vis du Gouvernement et des services officiels?
2. Par qui est-il nomme?
3. Quels sont ses pouvoirs?
4. A-t-il d'autres fonctions?

P. CHEF (LEADER) DE L'OPPOSITION

1. Y - a - t- il un chef officiel de l'opposition au Gouvernement a l'Assemblée?
2. Comment est-il choisi?
3. A- t- il droit a un traitement?
4. A-t-il droit a ses propres services? Par exemple: Un bureau et un personnel paye en dehors des fonds publics

Q. SERVICES DE LA JUSTICE

1. Les chefs des services de la Justice ont-ils un rang de Ministre.
2. S'il n'est pas Ministre la constitution lui donne t-elle la meme independance que les juges?
3. A-t-il, comme dans certains pays des pouvoirs speciaux lui permettant de soumettre a la justice des matieres interessants les droits individuels et les problemes d'interet public.
4. La constitution donne-t-elle une certaine independance au procureur general?
5. Est-il soumis a l'autorite du chef des services de la Justice?
6. Comment est assuree l'aide judiciare?
7. Est-ce qu'un defenseur public d'Etat est prevu par la constitution?